



La contrefaçon de masse : va-t-on un jour réussir à y mettre un frein ? Quelques nouvelles pistes de réflexion.



Vendredi 27 Septembre 2019 de 9h00 à 12h45



Maison des Arts et Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 PARIS

Matinée organisée par Marie Wormser, Directrice Juridique, Fred (Groupe LVMH) et Amandine Doat, Directrice Juridique Adjointe et Directrice affaires gouvernementales, Ledger

Le nom des différents intervenants sera confirmé ultérieurement

«(O)» 09:00 – 09:15 : Accueil des participants par Valérie Dorey, Présidente de l'APRAM

«(O)» 09:15 – 10:35 : Focus sur un nouvel outil – la Blockchain

Rapide rappel : la Blockchain – comment ça marche

Blockchain et IP : état des lieux et introduction des débats

Premier thème : Blockchain et Lutte Anti-contrefaçon -Regards croisés. Table-ronde-Débat

Second thème : Blockchain et preuve de la création - A quand une acceptation de la Blockchain comme mode de preuve devant les tribunaux ? Table-ronde-Débat

«(O)» 10:35 – 10:45 : Questions de la salle

«(O)» 10:35 – 11:05 : Pause-café

«O» 11:05 – 11:50 : Focus sur un nouveau type de procédure – la saisie en masse de noms de domaines

Etude comparée droit français / droit américain

Proposition de pistes pour faciliter ce type de procédure en France

Le modèle anglais : l'action de la PIPCU (Police Intellectual Property Crime Unit)

«O» 11 :50 – 12:35 Quelles pistes d'évolutions législatives et réglementaires ?

L'apport du droit de la compliance

Perspectives sur la régulation du numérique

«O» 12:35 – 12:45 : Questions de la salle

«O» 12:45 – 14:00 : Cocktail déjeunatoire offert par Corsearch